

Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR)

Formation spécialisée agro-écologie (CAE)

Vendredi 4 juin 2021, de 9h à 13h

En visioconférence

Compte rendu

Co-présidence : Pascale Cazin (DRAAF) et Jérôme Orvain (Conseil Régional)

Etaient présents :

DRAAF : A. Leboisselier, O. Créton, C. Blet-Charaudeau, R. Pelletier, F. Régondaud, F. Henry, N. Ouvrard

ARS : M.L. Guillemot

DDT : Vienne: S. Nuq ; Creuse : P. Maréchal ; Lot et Garonne : V. Verstraete

EPL : Angoulême : T. Adams ; Brive : J. Ferrand ; Thuré : S. Quéraud

Région Nouvelle Aquitaine : C. Lavaud

Agence de l'eau Loire Bretagne : F. Barre

Chambre Régionale d'Agriculture : C. Daniau, P. Vasseur, C Tagliamonte, M. Ferragut

La coopération agricole NA : E. Villeneuve

FRAB Nouvelle-Aquitaine : J. Keller

Interbio Nouvelle-Aquitaine : H. Bonnefond

Négoce Agricole Centre Atlantique : N. Pugeaux

Coordination rurale : F. Olivier

J.A. Nouvelle-Aquitaine ; S. Rivière

FNE Nouvelle-Aquitaine : M. Fourches

FR CUMA : J.Y. Verhaeghen

FR EDT : A. Villain

Réseau Trame : O Tourand

Etaient excusés : F. Cytermann (DREAL NA), N. Schaller (agence de l'eau Adour-Garonne), L. Jordan-Meille (BSA), V. Hucault (ARIA Nouvelle-Aquitaine), D. Peyraube (ACTA)

Pouvoirs :

F. Cytermann à P. Cazin

N. Schaller à F. Barre

C. Daniau (arrivée en cours de séance) à P. Vasseur

Introduction :

Le quorum étant atteint (23 votants+pouvoirs) P. Cazin ouvre la séance.

C. Blet-Charaudeau présente l'ordre du jour et les documents mis à disposition des membres de la Commission Agro-Ecologie (CAE).

A. Leboisselier : Actualités GIEE

présentation : 1 - GIEE - CAE 04-06-21.pdf

A retenir :

- *Une très bonne dynamique cette année avec 18 demandes de reconnaissance et 27 dossiers en émergence + 6 dossiers déjà reconnus qui demandent un financement complémentaire*

Volet reconnaissance

- *Une augmentation du nombre de dossiers en maraichage et un secteur poly-culture/élevage toujours bien représenté.*
- *Les dossiers de reconnaissance sont en général de bonne qualité*
- *Nouvelles structures porteuses et nouvelles thématiques innovantes : santé animale, adaptation climatique...*

Volet émergence

- *Dossiers émergence : durée d'un an pour mieux définir le projet, constituer le groupe définitif et réaliser les diagnostics chez les exploitants*
- *Des niveaux de dossier plus aléatoires.*

- *Une enveloppe budgétaire de 627 000€ pour une demande totale d'environ 975 000€*

- *Réunion du comité de sélection le 17 mai*
 - o *13 dossiers reconnaissance retenus*
 - o *17 dossiers émergence retenus*
 - o *2 dossiers de financement complémentaire sont retenus et 4 sont en attente d'une enveloppe supplémentaire*

- *Les raisons des refus sont diverses : projet hors champs de l'Agro-écologie, financement CASDAR déjà obtenu à deux reprises pour des structures sur des projets comparables ...*

S. Nuq se félicite de l'ouverture et du succès du volet émergence qui permet une maturation des projets et le développement de partenariat, avant le dépôt d'une demande de reconnaissance.

J. Keller revient sur les dossiers déposés par Agrobio 24 et Cultivons la biodiversité et qui n'ont pas été retenus. Pour lui, la thématique des semences porte sur de nouvelles cultures et les groupes ne sont pas identiques à ceux des appels à projets précédents.

A Leboisselier rappelle que la thématique des semences paysannes a largement été soutenue dans le cadre des GIEE et continue à l'être auprès de nouveaux porteurs de projets.

D'autres financements régionaux et européens viennent aussi soutenir le réseau régional des semences paysannes. Elle précise que pour Agrobio24, deux dossiers ont déjà été financés

sur 6 années et que ceux présentés cette année sont une continuité des précédents. Même chose pour CBD, les projets de GIEE ne peuvent durer indéfiniment et doivent être menés en mode « projet » comme le prévoit l'arrêté préfectoral de reconnaissance avec une durée de fin de projet. Par ailleurs, les projets déposés regroupent des agriculteurs déjà engagés dans de précédents GIEE (Agrobio 24 compte 7 agriculteurs de l'ancien GIEE sur les 11 agriculteurs constituant le nouveau groupe, même chose pour CBD qui compte des agriculteurs d'anciens GIEE...), alors que l'objectif du GIEE est d'initier de nouveaux agriculteurs.

P. Vasseur se félicite, lui aussi, du succès de cet appel à projets. En revanche il regrette que la limite soit financière sur cette édition, ce qui a dû rendre les choix du comité difficiles. Il demande si tous les dossiers retenus pourront être financés, notamment les dossiers en demande de financement complémentaire indiqué « en attente » dans l'avis, soulignant la nécessité de donner une réponse rapidement aux structures pour qu'il n'y ait pas de rupture dans la dynamique du groupe et l'animation. Il souligne l'intérêt des dossiers émergence qui permettent la constitution de projets ambitieux avec des agriculteurs motivés. Il demande si les dossiers qui n'ont pas été retenus peuvent être représentés après avoir été retravaillés.

A Leboisselier apporte une précision sur la durée de financement d'un projet qui ne peut excéder 6 ans. Elle ajoute que les dossiers émergence non retenus peuvent être présentés en reconnaissance l'an prochain, s'ils sont retravaillés. A l'inverse, un dossier émergence ne fera pas obligatoirement l'objet d'une reconnaissance l'année suivante, si le projet n'est pas conduit comme prévu dans le dossier émergence. Elle ajoute que la DRAAF est en attente d'une potentielle rallonge de crédits CASDAR en septembre. Rallonge incertaine, car d'autres régions ont aussi une très bonne dynamique cette année. Cette rallonge sera destinée aux GIEE mis en attente par le comité de sélection.

J. Orvain s'interroge sur la poursuite des projets lorsque les financements s'arrêtent et sur le rôle des financeurs dans l'anticipation et la recherche de nouveaux partenaires financiers.

A Leboisselier précise que le financement ne peut pas aller au-delà de six ans, l'idée étant un financement de démarrage de projet et une reprise des thématiques et des actions par les structures de développement agricole porteuses. Se pose alors la question du financement des structures. Cette question se pose aussi pour le ministère de l'agriculture pour lequel le dispositif GIEE financé par le Casdar devait s'arrêter au bout de quelques années.

J Orvain revient sur le projet de méthanisation qui pour lui relève plus de la transition énergétique que de l'agro-écologie. Il regrette de ne pas disposer de données précises sur l'effet des digestats sur le niveau de matière organique du sol et sur la comparaison digestats/compost.

Il revient sur une faible ambition de réduction des produits phytopharmaceutiques dans le dossier porté par la CUMA. Pour lui, diminuer sur l'inter-rang n'est pas suffisant.

A Leboisselier reconnaît qu'il peut exister des interrogations, mais indique que des données existent sur le site de SOLAGRO concernant l'intérêt agronomique des digestats en comparaison avec les engrais minéraux. Cette hypothèse est aussi validée par le ministère de l'agriculture.

H. Bonnefond se dit lui aussi intéressé par ces données.

Pour répondre aux demandes des membres de la CAE, les références des dernières études sur l'intérêt agro-écologique de la méthanisation et du digestat sont citées ci-dessous :

- Rapport de WWF France et GRDF sur « la Méthanisation agricole : Conditions de durabilité de la filière en France », par Isabelle Marx, publié en mars 2020.
- Etudes de GERES (Groupe Energie Renouvelable, Environnement et Solidarités) sur « la valorisation agricole des digestats, quels impacts sur les cultures, le sol et l'environnement », publié en mai 2018.
- Séminaire de France Nature Environnement sur « Sol et Digestats : Enjeux et impacts du digestat sur le sol » publié en mai 2019

Ces études concluent toutes à l'intérêt agro-écologique et énergétique de la méthanisation sous condition de respect des bonnes pratiques tant au niveau de l'approvisionnement du méthaniseur qu'au niveau de l'utilisation du digestat, et en appelle à l'exemplarité de la filière.

La CAE doit alors se prononcer par vote sur les décisions du comité de sélection, uniquement pour les dossiers de reconnaissance.

Pour le dossier méthanisation : trois votes contre, une abstention, 19 votes pour
Pour les deux dossiers présentés par Agrobio : deux votes contre, deux abstentions, 19 votes pour.

Pour le dossier présenté par la CUMA 40 : une abstention, 22 votes pour.

Pour les autres dossiers unanimité sur le vote pour.

J Keller déplore de ne pas avoir reçu les dossiers émergence.

C Blet-Charaudeau répond que seuls les dossiers de reconnaissance font l'objet d'un vote en CAE.

Pour les dossiers émergence et pour les dossiers 30 000 la CAE doit être informée, mais les décisions du comité de sélection ne sont pas débattues.

A Leboisselier précise qu'elle s'était entretenu en amont avec les porteurs des projets qui posaient question et qu'en aval elle donnera toutes les explications nécessaires aux porteurs de projet ayant fait l'objet d'un refus.

O. Créton : Actualités Ecophyto

présentation : 2- ECOPHYTO- CAE 04-06-21

A retenir :

- *10 dossiers reçus (5 reconnaissance et 5 émergence) nombre assez faible lié très certainement aux dispositions de séparation du conseil et de la vente. Les structures ayant choisi la vente, ne peuvent plus animer de groupes écophyto.*
- *Les 5 dossiers reconnaissance sont retenus ; seulement 2 pour le volet émergence*
- *Total théorique depuis 2017 : 112 groupes/1406 agriculteurs ; situation réelle fin 2020 103 groupes/1303 agriculteurs (arrêt et/ou fusion de certains groupes ; situation 2021 fin des travaux pour 48 groupes (reconnus en 2017) restent 62 groupes actifs pour 825 agriculteurs.*
- *Appel à projets déphy ferme : 30 candidatures dont 28 réengagements*

- *Répartition par type de production : 12 GC/PE, 10 viticulture, 3 arboriculture, 3 maraîchage et 2 horticulture*
- *Résultats dans le courant de l'été*

P Vasseur s'inquiète de la baisse continue du nombre de dossiers au fil des appels à projets alors qu'il est nécessaire d'entraîner un nombre toujours plus important d'agriculteurs dans cette démarche de réduction des produits phytopharmaceutiques. Il concède que le plan écophyto est très critiqué, mais souligne que le choix des indicateurs au niveau national n'est pas pertinent. Il demande des explications sur les dynamiques inverses entre les GIEE et les 30 000.

O Créton précise que cette dynamique est la même sur l'ensemble des régions. Actuellement, on compte 5300 agriculteurs engagés alors que l'objectif était de 30 000 en 2021 à l'échelle nationale. Il revient sur les effets liés à la séparation de la vente et du conseil qui a probablement fait perdre des structures porteuses. Pour lui, l'ouverture de l'AAP aux projets en émergence serait un début de solution. Il précise aussi qu'une réflexion est en cours au niveau du ministère.

E Villeneuve confirme que cette séparation pose des problèmes au niveau de la coopération agricole. Les animations continuent cependant, mais maintenant elles sont totalement à la charge des coopératives et passent sous les radars.

O Créton précise que les coops (ayant choisi la vente) qui avaient débuté un projet 30 000 avant 2021 continuent leur rôle d'animateur. En revanche elles ne peuvent pas présenter de nouveaux dossiers.

Il revient sur la double évaluation des dossiers ferme déphy : avant fin juin évaluation en région, ensuite évaluation nationale.

J Orvain s'interroge sur la façon dont les DRAAF se saisissent de la question de la diminution du nombre de dossiers de candidature 30 000.

O Créton reprend la piste des dossiers en émergence pour aider les groupes à constituer leurs dossiers de reconnaissance. Il précise que pour le dispositif ferme-déphy, le cahier des charges était, cette fois-ci, plus contraignant, ce qui a pu en rebuter certains. Une analyse avec les 17 groupes qui n'ont pas souhaité se réengager serait à faire, peut-être.

C Daniau ajoute que l'agriculture est à un moment clé de la transition et qu'il serait souhaitable que des moyens soient déployés pour les agriculteurs.

O Créton précise qu'il n'y a pas de baisse des crédits concernant écophyto et que les fonds non utilisés seront redirigés vers l'agriculture biologique.

C Daniau regrette que les contraintes se soient durcies en ce qui concerne le PVE qui ne retient plus que les candidatures d'exploitation en agriculture biologique ou certifiées HVE. Cela pose des problèmes aux autres exploitations qui auraient besoin de faire des investissements lourds pour prendre le virage de l'agro-écologie. Il constate aussi que le budget lié au plan de relance a été très vite consommé.

P Cazin confirme que les demandes ont été très nombreuses (premier arrivé, premier servi).

H Bonnefond rejoint l'avis de C Daniau sur les conditions du PVE. Il précise cependant que certaines fermes bio ne sont pas éligibles aux aides, ce qui pose question quant à leur maintien. Il ajoute que les fermes bio ne sont pas éligibles, non plus, au plan protéines. Il souligne l'importance de la formation dans les changements de pratiques agricoles.

C Lavaud précise que l'engagement dans une démarche environnementale type BIO ou HVE constitue un critère de sélection et non une condition d'éligibilité. Des exploitations non certifiées (BIO/HVE) peuvent ainsi être éligibles.

P Vasseur revient sur la notion de prise de risques, notamment en ce qui concerne la réduction des produits phytopharmaceutiques ; risques qui peuvent se traduire par des pertes économiques s'il n'y a pas de compensation (fiscale, aides ?)

M. Ferragut : coordination de la capitalisation (GIEE, Déphy, 30000)

Présentation : 3- CRANA CAE 04-06-21

A retenir :

- *Tournée de capitalisation : 19 rencontres ; 133 participants ; 1 vidéo Avec pour objectif la clarification des missions de capitalisation auprès des animateurs des collectifs GIEE, 30 000 et déphy*
- *Site internet dédié aux collectifs et qui regroupe les groupes déphy 30 000 et GIEE (<https://collectifs-agroecologie.fr>)*
- *Les rencontres alternatives phyto (RAP) avec pour objectifs la diffusion et le partage des résultats, la mise en contact des agriculteurs et des conseillers avec les réseaux déphy/30 000. En Nouvelle Aquitaine, 28 journées de prévues (182 au niveau national) 7 journées ont déjà eu lieu.*
- *Cap sans glypho : projet inter-régional sur 3 ans : Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et département du Cher ; avec pour objectif de communiquer avec les agriculteurs sur les alternatives au glyphosate. 8 journées déjà réalisées sur les 22 prévues ; trois fiches techniques en cour de réalisation ; 8 fiches techniques déjà diffusées en inter-région.*
- *Dynamitae : Dynamiser, appuyer et motiver la transition agro-écologique. AAP Casdar Arpida ; porté par le réseau Trame avec pour objectif de permettre aux animateurs de se perfectionner dans les techniques d'animation.*

J Orvain demande quels sont les résultats, les outils produits et les réalisations pour la tournée de capitalisation

M Ferragut précise que quelques livrables ont été produits mais que l'objectif premier était de remettre les choses à plat plus que de produire des livrables.

C Tagliamonte rappelle le séminaire CRA-DRAAF de novembre 2020 et précise que les livrables sont visibles sur le site dédié aux collectifs en agro-écologie. Elle précise que les journées portes ouvertes sur les exploitations devraient reprendre après la crise sanitaire.

C Daniau propose d'organiser pour une prochaine CAE une visite sur le terrain pour partager avec les agriculteurs.

E Villeneuve précise qu'au niveau des coop les échanges entre groupes 30 000 sont fréquents et que l'activité de la coopération agricole dans le domaine de l'agro-écologie est importante.

C Daniau va dans le sens de E Villeneuve en invitant toutefois à la prudence dans les transmissions de résultats entre exploitations se situant dans des contextes très différents.

C. Lavaud : Info conseil régional

Présentation : 4- RégionNA - CAE 04-06-21

A retenir :

- *Bilan MAEC : 6 550 bénéficiaires de 2015 à 2020 soit 10 669 contrats et 331 657 ha*
- *Bilan Bio : 6 996 exploitations certifiées ou en conversion en 2019 soit 321 288 ha*
Objectif du pacte d'ambition régional pour 2020 ne sera pas tout à fait atteint (estimation 2020 : 8.2%) Le pacte est prolongé sur la période 2021-2022 avec une ambition de 11% de la SAU engagée) objectif de la feuille de route Néo Terra : 20% en 2027
- *Bilan PCAE :*
 - o *IAE : 110 dossiers retenus en 2020 (AAP du 16 avril au 15 septembre 2021)*
 - o *Agroforesterie : 47 dossiers retenus en 2020*
 - o *ETA : 8 dossiers retenus en 2020*
 - o *PVE : 756 dossiers retenus en 2020 (AAP du 3 mai au 15 septembre 2021)*

J Keller s'inquiète du fait que la région perde en partie la main sur les MAEC. Les MAEC systèmes devant déboucher sur des conversions en bio.

J Orvain partage cette inquiétude sur le transfert région-état et s'interroge sur les leviers financiers dédiés à l'installation dans la région.

H Bonnefond rappelle que les problèmes de l'agriculture bio sont historiques. Il s'inquiète du maintien ou non de certaines exploitations en bio dans la mesure où les prix ne sont pas assez rémunérateurs. Il cite l'exemple du label rouge qui serait mieux payé que le bio. En revanche il n'est pas inquiet en ce qui concerne les conversions, avec l'arrivée d'exploitations de plus grande taille qui visent une conversion partielle. Il note un changement de profil des agriculteurs en conversion : moins de conviction et plus d'opportunités. Pour lui, la nouvelle PAC pose question.

C Daniau souligne que dans la nouvelle PAC tous les agriculteurs sont perdants, qu'ils soient bio ou non. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas opposer Bio et non-bio et qu'il est important de valoriser les productions que ce soit avec des labels ou de certifications bio. Il confirme que certaines conversions (une partie de la surface) sont plutôt stratégiques ; cette conversion partielle donnant accès à des aides. Il rappelle que les cahiers des charges des labels et des certifications sont de plus en plus compliqués. Pour lui, il est nécessaire de mettre les moyens pour assurer la souveraineté alimentaire et mieux valoriser l'acte de production.

H Bonnefond précise que des études sur les coûts de production ont permis de sortir les premiers chiffres. Il déplore que mettre autour de la table l'amont et l'aval soit impossible.

F. Régondaud

5 - PREPA -CAE 04-06-21

Présentation :

A retenir :

- *Présentation de l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine : 22 établissements publics (EPLEFPA : soit 38 lycées, 14 CFA, 21 CFPPA, 40 exploitations+atelier technologiques), 53 MFR, 21 lycées privés, 1 école d'ingénieurs*
- *19 831 apprenants (13% des effectifs nationaux) de la quatrième au BTS et 552 ingénieurs en formation.*

- *Bilan EPA1 : 19 exploitations sur 33 certifiées bio, 24 impliquées dans des collectifs en agro-écologie (Déphy, GIE, 30 000) 12 pratiquant l'agroforesterie, 9 projets lauréats CASDAR TAE, 97% des exploitations engagées dans la préservation de la biodiversité*

- *Objectifs EPA2 : relever un double défi. Réussir la transition des systèmes de production agricole et des systèmes alimentaires implique une transformation pédagogique (« produire autrement » implique d'« enseigner autrement »).*
- *Les 4 axes du plan :*
 - *Encourager la parole et l'initiative des apprenants.*
 - *Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agro-écologie.*
 - *Amplifier la mobilisation des exploitations et des ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation.*
 - *Développer l'animation des territoires et l'essaimage des pratiques innovantes.*
- *Les priorités nationales et régionales*
 - *Nationales : sortie du glyphosate, Conversion Bio, Loi EGALIM, Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.*
 - *Régionale : préservation de la biodiversité et agroforesterie, préservation de la ressource en eau, Bien-être animal, plan protéines végétales.*
- *Gouvernance et calendrier (cf diaporama)*

C Daniau souligne l'importance de la formation des futurs agriculteurs. Pour lui, il manque les notions d'autonomie et de souveraineté alimentaire.

O Tourand s'interroge sur le calendrier d'adaptation des référentiels. Il demande si dans la notion de produire, le changement climatique est pris en compte au niveau des exploitations. Il précise que le plan protéines porte à la fois sur les cultures destinées à l'alimentation humaine et animale. Il met en garde sur l'objectif de 100% des exploitations avec au moins un atelier Bio car, la transformation d'un atelier peut mettre à mal la synergie entre les différentes productions de l'exploitation.

F Régondaud précise que la transformation des référentiels de formation relève de la DGER (échelon national), que le calendrier existe et que les réformes sont en cours, même si on trouve que cela ne va pas assez vite. Elle met en avant la possibilité d'inclure les notions d'agro-écologie dans les modules laissés à l'initiative de l'établissement.

Elle revient sur les 100% en bio qui ne concernent qu'un atelier par EPLEFPA et non par exploitation, ce qui donne de la souplesse et précise que l'on ne peut pas s'exonérer des directives de l'Etat

Elle convient que la bascule de certains établissements en agriculture bio est à discuter au cas par cas pour celles qui présentent des difficultés particulières.

J Keller regrette qu'aucun agriculteur bio ne siège dans les conseil d'administration des EPL.

F Régondaud répond que cela demande vérification au niveau des conseils d'administration, mais affirme que des agriculteurs bio siègent dans un certain nombre de conseils d'exploitation. Elle précise que les objectifs de réduction des produits phytopharmaceutiques sont bien pris en compte dans les exploitations des EPL et que ces objectifs seront atteints (c'est une question de temps).

Elle revient sur le fait que les exploitations des EPL doivent être démonstratrices pour les apprenants, refléter la réalité de terrain, y compris des difficultés d'un changement de système, en conservant les objectifs de durabilité économique, sociale et environnementale. Il vaut mieux éviter d'aller trop vite au risque de mettre en avant des échecs.

F Henry précise que, dans certains cas, les objectifs liés à la sortie du glyphosate ont dû être momentanément revu face à des impasses.

N Ouvrard revient sur l'autonomie des exploitations, en précisant que cette notion est intégrée dans les référentiels.

F Henry précise que cette notion est moins mise en avant car déjà beaucoup travaillée dans la première version de EPA (2014-2018).

P Vasseur insiste sur le fait qu'il ne faut pas se couper des réalités économiques et que les exploitations doivent rester compétitives.

F Régondaud souligne que parfois on attend des exploitations des lycées qu'elles prennent des risques car cela fait partie de leur rôle d'expérimentation et démonstration. Les exploitations de l'enseignement agricole se doivent malgré tout de rester compétitives.

J Orvain revient sur l'opposition bio/non bio en soulignant que « AB ce n'est pas un gros mot » et qu'il ne faut pas s'arrêter aux images qui peuvent être véhiculées.

Il interpelle aussi la CAE sur le problème que pose le départ en retraite de nombreux agriculteurs dans les années à venir et l'absence de repreneur. Il s'interroge sur l'existence de formations de requalification pour installer des jeunes, soulignant qu'en maraîchage, beaucoup d'installations se font en bio.

F Régondaud affirme que la formation continue (CFPPA) a la capacité à accueillir ces requalifications. Les CFPPA ont depuis longtemps fait la preuve de leurs compétences et de leur agilité pour répondre à ce type de demandes.

Avant de clore la séance J Orvain revient sur l'importance de la CAE qui permet de faire un tour exhaustif de l'agro-écologie en Nouvelle-Aquitaine et remercie les membres de cette CAE qui sera pour lui la dernière de son mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h.